

# Communauté de Communes 4B Sud Charente

## Plan Climat Air Energie Territorial

### Réunion publique à distance

24 février 2021 à 18h30

#### LES PRESENTS

##### 4BSC

- Jacques Chabot – Président
- Loïc Deau – Vice-Président en charge du PLUi et du PCAET
- Marie Hélène Gouffrant – Vice-Président en charge de l'énergie
- Manon Planet-Achat – Chargée de mission planification
- Clément Heux, chargé de mission revitalisation des centres-bourgs et habitat
- Anne-Laure Garcia, chargée de mission énergie

##### ECO2 Initiative

- Mathieu Bertrand, Consultant
- Siméon Urvoy, chargé de mission

##### Participants

|                       |                          |
|-----------------------|--------------------------|
| Francis LEMAIRE       | Philippe MOREAU          |
| Jean Marie VEYSSIERRE | Jean-Pierre BARBOT       |
| Dany BABINAULT        | Patricia BOUFFARD        |
| Jacques PRAUD         | Philippe PEREZ           |
| Michel VARENNE        | Dominique DE CASTELBAJAC |
| Vincent RENAUDIN      | Serge TRAUMAT            |

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| Jean-Jacques PROVOST | Michèle BELLY       |
| Bruno BRION          | Marie-Claire AUBRIT |
| Jackie LACOUTURE     |                     |

## DÉROULÉ

|  |
|--|
| <b>18h30</b><br><b>Introduction – M. Chabot - Président</b>  |
| <b>18h40</b><br>Présentation CDC4B et ECO2 Initiative<br><b>Contexte et méthodologie</b><br><b>Diagnostic et enjeux</b><br><b>Questions-réponses</b> |
| <b>19h15</b><br>Présentation CDC4B et ECO2 Initiative<br><b>Stratégie</b><br><b>Programme d’actions</b><br><b>Questions-réponses</b>                 |
| <b>20h00</b><br><b>Conclusion et suites</b>  |

## SYNTHÈSE DES TEMPS DE QUESTIONS-RÉPONSES

### Temps 1

**Les potentiels géothermiques ont-ils été étudiés et seront-ils exploités ?**

En termes de diagnostic, les potentiels géothermiques ont été estimés dans l'étude sur le volet énergie renouvelable effectuée par le bureau d'étude Axenne. Le plan d'action l'identifie comme une ressource à exploiter pour la chaleur sur des projets diffus. En revanche, aucun gros projet

n'est prévu pour exploiter la géothermie profonde comme à Jonzac. Le puits de Jonzac a une trentaine d'années : depuis, les exigences environnementales ont fortement progressé et font considérablement monter les coûts de ce type de projet.

### **Pourquoi la RN10 a-t-elle été retirée du diagnostic alors qu'elle est bien présente sur le territoire ?**

L'essentiel des émissions de la RN10 est lié à un trafic de transit sur lesquels le territoire n'a pas de levier d'action et qui ne lui apporte aucune ressource. Il n'a donc été conservé dans le diagnostic que la part du trafic imputable au fonctionnement du territoire. C'est ce que l'on appelle le périmètre avec « levier d'actions local ».

Par ailleurs, il y a deux possibilités avec ces flux : soit on fait passer les camions ailleurs, mais cela ne fait que déplacer les émissions sur un autre territoire, soit on travaille sur les motorisations. Différentes solutions peuvent être envisagées : le recours à des véhicules électriques, bioGNV ou à hydrogène, mais aussi l'écotaxe pour ne pas taxer les transports locaux mais seulement les transports internationaux qui n'effectuent que du transit dans le territoire. L'écotaxe est une politique régionale ou nationale mais elle pourrait apporter une compensation financière directement investie dans les territoires comme celui de la CDC4B.

## **Temps 2**

### **La trajectoire carbone prend-elle en compte l'évolution démographique ?**

Oui, les trajectoires de moyen et long terme prennent bien en compte les tendances d'évolution socio-économique du territoire.

### **Pourquoi la notion de ceinture maraîchère n'est pas présente dans le projet ?**

Les espaces urbains sont généralement plus concernés par la notion de ceinture maraîchère. Toutefois, le PCAET prévoit des actions de développement du maraîchage. Il est notamment prévu l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) qui est une première étape vers une alimentation plus locale. C'est un document qui définira les actions prioritaires à mettre en place.

Par ailleurs, des actions sur le maraîchage sont en déjà en cours avec le centre socioculturel du Barbezilien. Le PLUi est aussi un outil qui permet de limiter l'artificialisation des sols et de protéger les terres agricoles.

### **Le déploiement de la 5G est-il cohérent avec le PCAET ?**

Pour le moment, l'objectif est le déploiement de la fibre optique qui est attendue entre fin 2022 et mi-2023. La démarche de déploiement de la 5G dépend purement des opérateurs et son déploiement n'est pas prévu à court terme sur le territoire.

## **Qu'est-il prévu en matière de végétalisation des centres-bourgs et des plantations de haies ?**

Des actions du PCAET sont prévues sur ces deux thématiques avec notamment « l'animation de démarches villes comestibles » ou « favoriser la plantation de haies bocagères ». Une association intervient déjà sur la plantation de haies et l'ambition est de diffuser largement ses initiatives.

## **Qu'en est-il du coût de recyclage des panneaux photovoltaïque ?**

Les énergies renouvelables ne sont pas des énergies totalement propres et ont aussi des impacts environnementaux, mais ces derniers sont bien inférieurs à ceux des énergies fossiles. Les panneaux sont très largement recyclables. De plus, avec l'arrivée en fin de vie des premières générations de panneaux, les filières de recyclage se développent. Le coût de recyclage est estimé à 10 € la tonne.

## **Les objectifs seront difficiles à atteindre en matière de déploiement des panneaux photovoltaïques au regard de contraintes sur les terres agricoles et dans les bourgs (périmètre de protection des bâtiments historiques).**

La volonté de la Chambre d'agriculture est de ne pas mettre de PV au sol, mais il est possible de développer des projets d'agrivoltaïsme (panneaux PV avec maintien d'une activité agricole). L'idée est que l'agriculture soit maintenue, pérenne, et que le financement apporté par la ferme photovoltaïque puisse permettre de poursuivre les activités de l'agriculteur.

Sur les centres-bourgs, il y a effectivement des contraintes, mais aussi des possibilités. En concertation avec les architectes des bâtiments de France (ABF), des projets peuvent sortir de terre.

## **Quand les actions vont-elle commencer ?**

Le calendrier est différent pour chaque action. Certaines sont déjà en cours et l'objectif sera de les poursuivre ou de les évaluer. D'autres actions débuteront dans l'année et certaines devront être engagées dans les 3 à 6 prochaines années.

## **Le Plan Climat fera-t-il l'objet d'un suivi ?**

Oui, il y aura une évaluation chaque année qui fera l'objet d'une communication via les bulletins d'information. Une évaluation à mi-parcours sera également effectuée.